



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

« Le Vésinet : architecture, nature et société »

1. Objectifs du concours

Organisation d'un concours de photographies afin d'encourager la créativité artistique, de promouvoir la réflexion sur l'urbanisme et la société locale, de mettre en valeur l'architecture, la nature et la vie urbaine de la commune, ainsi que de favoriser la créativité artistique et la connaissance sociale de la mémoire de notre ville.

Le concours se place dans le cadre du 20ème anniversaire du jumelage de la ville du Vésinet avec la ville espagnole de Villanueva de la Cañada. Un concours sera aussi organisé à Villanueva de la Cañada avec des règles et objectifs similaires.

2. Participants

- Toute personne majeure, habitant au Vésinet ainsi que tous les adhérents du Comité de Jumelages
- La participation est gratuite.

3. Thématique

Les photographies doivent refléter l'un des aspects suivants de la commune :

- Architecture urbaine et patrimoine,
- Paysages du Vésinet,
- Fête et convivialité entre citoyens.

4. Conditions requises pour les photographies

- Les photographies doivent avoir été prises sous format numérique avec un appareil photo ou un téléphone portable.
- Les photographies doivent avoir été prises dans la commune du Vésinet
- Les photographies en couleur ou en noir et blanc sont acceptées.
- Les photographies présentées ne doivent pas avoir été primées dans d'autres concours et doivent répondre aux critères établis dans le règlement.

- Les photomontages et les manipulations numériques avec des logiciels de post production ou avec IA ne sont pas autorisés, à l'exception des réglages minimes de la lumière, du contraste ou de la couleur.
- Les photographies dont le contenu est contraire au droit à l'honneur, qui portent atteinte aux personnes, à la propriété de toute nature ou au droit à la vie privée ne seront ni acceptées ni publiées. Toute photographie susceptible d'entrer en conflit avec la législation en vigueur sera rejetée. (voir §10)
- Chaque participant pourra présenter un maximum de 3 photographies.

5. Format et envoi

- Les photographies doivent être envoyées sous **Jpeg**, et être de **haute résolution**. Les spécifications techniques requises pour garantir la qualité d'impression des photos sont détaillées dans le formulaire d'inscription.
- Elles doivent être accompagnées du formulaire d'inscription contenant les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail et titre de chaque photographie. Ce formulaire doit être téléchargé sur le site web de l'association du Comité de Jumelages, à partir du 10 novembre. (www.jumelageslevesinet.com)
- Chaque photographie doit être titrée : nom & prénom du photographe, n° de la photo et titre
- Les envois doivent être effectués par courrier électronique à l'adresse suivante : jumlevesinet.vdlc@gmail.com, de préférence par WeTransfer.

6. Délai de présentation

- La période de réception des photographies est fixée du **10 novembre 2025 au 1 mars 2026**

7. Déroulement du concours - Jury

- Le jury sera composé des adhérents de l'association du Comité des Jumelages
- Chaque membre du jury disposera de 10 jetons afin de voter pour les photos de son choix, avec un maximum de 3 jetons par photo.
- Il est entendu que les membres du jury ne pourront pas voter pour leurs propres photos ou celles de leur famille
- **Période de vote : 8 au 15 mars 2026**
- La décision du jury sera sans appel et rendue publique à partir du **1er avril 2026**.
- A l'issue de ce vote, 20 photos seront sélectionnées par le jury et feront partie de l'exposition dans les deux communes.
- Le jury élira également la photographie gagnante pour Le Vésinet

8. Prix

L'auteur de la photographie gagnante sera invité par le Comité de Jumelages du Vésinet à assister au vernissage de l'exposition à Villanueva de la Cañada (**Espagne**), où son œuvre sera présentée lors de la célébration des 20 ans de Jumelage au cours de la fête de San Isidro en mai 2026.

Le prix comprend :

- Billet aller-retour Paris Madrid : pendant le week-end de l'Ascension, mi-mai 2026
- Hébergement dans une famille partenaire de l'Association de Jumelages de Villanueva de la Cañada
- Participation au vernissage de l'exposition photographique et aux activités culturelles à Villanueva de la Cañada dans le cadre des festivités du 20ème anniversaire de jumelages

S'il ne peut pas se rendre dans la ville espagnole aux dates indiquées, le gagnant pourra choisir le prix d'une carte cadeau d'une valeur de 200 €

9. Exposition

Les 40 photographies sélectionnées, 20 par ville, seront exposées au public au Centre culturel La Despernada pendant les fêtes de San Isidro en format A3 sur carton plume, et au Vésinet, pendant la fête de la Marguerite sous format 30x45 sous cadre 50x70 au Forum.

10. Droits d'auteur

- Le participant déclare et garantit qu'il est **l'unique titulaire** de tous les droits d'auteur sur les photographies qu'il présente au concours et assume l'entière responsabilité de l'absence de droits de tiers sur les œuvres présentées, ainsi que de toute réclamation de tiers pour des droits à l'image.
- Le Comité de Jumelages se réserve le droit d'utiliser les images par les moyens qu'elle juge appropriés à des fins culturelles, promotionnelles et éducatives sur son site web, ses réseaux sociaux ou dans les médias, en citant toujours l'auteur.

11. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement, ainsi que l'acceptation des critères établis par le Comité de Jumelages en tant qu'organisateur du concours pour résoudre toute question qui pourrait en découler.

Le Comité de Jumelages se réserve le droit de modifier à tout moment le règlement du présent concours y compris son éventuelle annulation avant la publication des noms des gagnants, à condition qu'il existe un motif valable. Dans ce cas, le Comité de Jumelages s'engage à communiquer le nouveau règlement ou les nouvelles conditions du concours, ou l'annulation définitive, dans les meilleurs délais.